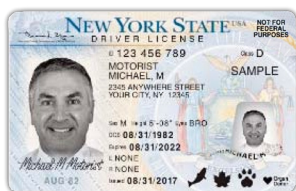


Le permis de conduire pour tous



Le Département des véhicules motorisés (Department of Motor Vehicles, DMV) de l'État de New York accepte désormais les demandes de permis de conduire de tous les New-Yorkais, indépendamment de leur statut d'immigration ! Si vous avez des questions concernant la nouvelle loi sur le permis de conduire, appelez la ligne d'assistance téléphonique pour les nouveaux Américains au 1-800-566-7636.

Pour découvrir comment déposer une demande, rendez-vous sur dmv.ny.gov.

Qui peut en profiter ?

+16

Tous les New-Yorkais de plus de 16 ans peuvent demander un permis de conduire ou d'apprenti standard non commercial, indépendamment de leur statut d'immigration.

Quels documents sont acceptés ?



De nombreux documents différents sont acceptés. Tous les candidats doivent fournir des documents d'identification pour une valeur minimale de 6 points, et prouver leur date de naissance et leur lieu de résidence. Si vous n'avez jamais reçu de numéro de sécurité sociale, vous devez signer une attestation qui l'indique et l'apporter le jour de votre demande.

Liste (**non exhaustive**) de documents acceptés :

| Documents valant 1 point chacun | Documents valant 4 points chacun |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité de la ville de New York (IDNYC) Constitue également une preuve de domicile • Bulletin ou dossier scolaire étranger* *2 points avec photo • Documents fiscaux Constituent également une preuve de domicile | <ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité consulaire valide Constitue également une preuve de domicile • Passeport étranger valide Constitue également une preuve de domicile • Permis de conduire étranger (valide ou expiré depuis moins de 24 mois) Constitue également une preuve d'âge |

Sauf mention explicite contraire, le DMV n'accepte pas les documents expirés.

Le DMV de l'État de New York [dispose d'un outil en ligne](http://dmv.ny.gov) qui vous aide à déterminer quels documents apporter le jour de votre demande de permis de conduire ou d'apprenti. Pour en savoir plus, rendez-vous sur dmv.ny.gov.

Comment faire une demande ?

Lorsque vous obtenez vos documents originaux, apportez-les avec vous au bureau du DMV de votre choix. Le bureau du DMV sera en mesure de vous aider.

Si vous n'avez jamais passé votre permis de conduire, vous devrez d'abord passer un examen de connaissances pour obtenir un permis d'apprenti. Vous devrez ensuite vous entraîner à conduire, suivre un cours préalable à l'examen, et enfin réussir un examen sur route pour obtenir votre permis de conduire.

Si vous avez des inquiétudes concernant les risques encourus par vous ou votre famille, prenez contact avec la ligne d'assistance téléphonique pour les nouveaux Américains au 1-800-566-7636.

Combien coûte un permis de conduire/d'apprenti ?

- Le prix du permis de conduire dépend de votre âge. Il varie entre \$64.50 et \$107.50. Tous les comtés de l'État de New York appliquent également une taxe liée au district de transport en commun au sein de la métropole.
- Méfiez-vous des personnes et entreprises peu scrupuleuses qui vous font payer votre permis de conduire ou vous promettent d'obtenir un permis de conduire meilleur marché. **Seul le DMV peut délivrer un permis de conduire – ne remettez pas d'argent à une entité autre que le DMV.**
- Si vous avez des questions concernant la nouvelle loi sur le permis de conduire, ou si vous avez peur d'être victime d'une fraude, appelez la New Americans Hotline au 1-800-566-7636.

Le gouvernement de l'État peut-il être forcé par les autorités fédérales à leur remettre les données des candidats ?

- La nouvelle loi limite spécifiquement l'accès aux données du DMV pour les organismes d'exécution des règles d'immigration et interdit à toute personne qui reçoit des dossiers ou des informations du DMV d'utiliser ces données à des fins d'exécution de règles civiles en matière d'immigration.
- Les informations telles que le numéro de sécurité sociale, le lieu de travail ou le niveau de conformité d'un permis de conduire avec la loi REAL ID sont protégées.
- Néanmoins, la loi autorise la divulgation de ces informations si l'ordonnance d'un juge le requiert.
- Par contre, certaines informations (comme votre nom et votre adresse) peuvent ne pas être protégées.

Existe-t-il une différence juridique ou physique entre le nouveau permis de conduire et les autres permis ?

- Toute personne obtenant un permis de conduire « standard » recevra la même carte, indépendamment de son statut d'immigration.
- Les permis de conduire « standard » comporteront la mention « Not for Federal Purposes » (pas destiné à des fins fédérales), pour préciser que la pièce ne peut pas être utilisée pour embarquer à bord d'un avion, pénétrer dans une propriété fédérale, etc.

Les New-Yorkais sans papiers peuvent-ils obtenir un permis conforme à la loi « REAL ID » pour embarquer à bord d'un avion ?

- Non. Les permis de conduire de l'État de New York conformes à la loi « REAL ID » nécessitent de prouver la détention d'un certain statut d'immigration. La loi fédérale exige, à compter de 2020, que les permis de conduire d'État utilisés pour embarquer à bord d'un avion soient conformes à la loi REAL ID.
- Les bénéficiaires d'une Action différée pour les arrivées d'enfant (Deferred Action for Childhood Arrivals, DACA) et d'un Statut de protection temporaire (Temporary Protected Status, TPS), ainsi que les autres immigrants new-yorkais détenteurs d'un permis de travail ou d'un statut juridique, peuvent demander un permis conforme à la loi « REAL ID ». Néanmoins, ce permis expirera lorsque le permis de travail ou le statut juridique expirera.

J'ai entendu que certains greffiers de comté en dehors de la ville de New York se sont opposés à la nouvelle loi. Puis-je me rendre en toute sécurité dans un bureau du DMV de la ville de New York pour déposer une demande ?

- Les bureaux du DMV des cinq arrondissements de la ville de New York (Bronx, Brooklyn, Manhattan, Staten Island, et Queens) sont directement gérés par l'État.
- Même si les greffiers de comté n'ont pas le droit de refuser de délivrer un permis de conduire à un résident sans papiers, les personnes qui redoutent de déposer une demande de permis de conduire dans leur comté habituel peuvent le faire dans n'importe quel autre comté, y compris les comtés de la ville de New York.
- Pour trouver un bureau du DMV près de chez vous, rendez-vous sur dmv.ny.gov/offices

